



Vous avez été admis à la retraite. Si vous souhaitez continuer à participer aux activités du CAESUG et voter pour le renouvellement de son CA, il vous faut retourner au secrétariat du CAESUG la fiche ci-dessous, accompagnée de la copie de votre arrêté d'admission à la retraite ou tout autre document officiel identifiant précisément l'établissement payeur (CNRS, UGA, UJF, UPMF, Stendhal, Grenoble-INP, ...) que vous avez quitté à l'occasion de votre départ à la retraite.

ATTENTION : pour les retraités universitaires, les documents de pension civile ne stipulant qu'EDUCATION NATIONALE ne peuvent pas servir de justificatif, le CAESUG ne s'adressant pas aux personnels des écoles, collèges, et lycées ...

INSCRIPTION SUR LE FICHIER DE LA COMMISSION RETRAITE

NOM PRENOM

Adresse

.....

Tél

E-mail

Mon employeur était (entourer la mention utile) :

- Le C.N.R.S
- L'Enseignement Supérieur : UGA, UJF, UPMF, Stendhal, INPG
- Autre :

N.B : N'oubliez pas de joindre votre arrêté d'admission à la retraite

CAESUG - Comité d'Action et d'Entraide Sociales du CNRS et des Universités de Grenoble

SIEGE SOCIAL : CAESUG c/o CNRS - 25 rue des Martyrs - BP 166 - 38042 GRENOBLE cedex 9 - Tél. 04 76 88 10 70

ANTENNE CAMPUS : UGA - CAESUG - CS 40700 - 38058 GRENOBLE cedex 9 - Tél. 04 76 82 56 44

Association de tourisme n° IM 038 110017 - Garant financier : FMS - UNAT PARIS - RC professionnelle : MAIF (Niort)